

## *AVISU CESEC 2020-42<sup>1</sup>* **AVIS CESEC 2020-42**

*Relatif au  
Rilativu à u*

### **Plan d'action du pattu per a ghjuventù,**

*Pianu d'azione di u pattu per a ghjuventù*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le plan d'action du Pattu per a Ghjuventù;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pianu d'azione di u Pattu per a Ghjuventù;*

**Après avoir entendu,** Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes

*Dopu intesu, Lauda GIUDICELLI, Cunsigliera esecutiva in carica di a ghjuventù, di u sport è di a parità trà donne è omini*

**Sur rapport de Louise NICOLAI,** pour la commission " éducation, formation, jeunesse";

*À nant'à u raportu di Louise NICOLAI per a Cummissione educazione, furmazione, giuventù*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,  
Prununzia l'avisu chì seguita*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique à destination de la jeunesse, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique publique à destination de ce public qui représente l'avenir de l'île.

Le Pattu per a ghjuventù, adopté par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018, est la feuille de route de cette politique publique.

Après un diagnostic, une série de travaux a démarré associant les jeunes et les acteurs jeunesse de l'île.

Ces travaux ont abouti à la co-construction d'un plan d'action qui sera mis en œuvre sur 5 ans et sera révisable périodiquement.

Ce plan d'action présente près de 200 actions concrètes, axées autour de 5 objectifs majeurs qui sont :

- **Objectif 1** : considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse.
- **Objectif 2** : construire un système éducatif innovant et performant, reposant sur l'égalité des chances.
- **Objectif 3** : accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation.
- **Objectif 4** : créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines.
- **Objectif 5** : favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

**Le CESECC salue** la qualité des documents présentés ainsi que la volonté de transversalité et l'avancement des travaux malgré l'absence de financements affectés en propre à la tranche d'âge concernée.

**Le CESECC attire** l'attention sur l'importance d'un maillage territorial comprenant la présence, partout sur le territoire, de référents expérimentés en charge de faire le lien entre la jeunesse et les entreprises.

**Le CESECC souhaite** que soient prises en compte les initiatives en faveur de la jeunesse, déjà existantes afin de jauger ensuite ce qu'il reste à faire.

**Le CESECC souligne** l'importance et l'urgence des problématiques liées au logement des plus jeunes.

**Le CESECC relève** le cas particulier des jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au RSA et **demande** qu'une mesure équivalente soit prise à leur bénéfice.

**Le CESECC voudrait** que soient précisés, dans les fiches actions les moyens de financement ainsi que les éventuels partenaires financiers.

**Le CESECC soutient** la démarche de la Collectivité de Corse d'individualiser une part du budget jeunesse à la tranche d'âge (11-30 ans) concernée.

**Le CESECC indique** qu'une attention particulière doit être portée aux articulations avec les politiques jeunesse d'autres collectivités et que la Collectivité de Corse s'y agrège dans le respect des compétences de chacun.

**Le CESECC émet** un avis favorable à ce rapport.

**La Présidente,  
Marie-Jeanne NICOLI**